



objet : étude d'impact  
extension de la station d'épuration  
de Pornic  
dossier 2006/046

n/réf : LER/MPL/06.067/Na

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction des Affaires Interministérielles  
et de l'Environnement  
Bureau de la réglementation  
de l'environnement  
6 quai Ceineray  
BP 3355  
44035 NANTES CEDEX 1

Nantes, le 20 mai 2006

Affaire suivie par Benoist HITIER LER/MPL/Nantes

Monsieur le Préfet,

Le dossier qui nous a été transmis par vos services appelle de notre part les commentaires suivants :

**a) dossier de demande d'autorisation**

A la **page 18**, il est fait état de quelques dépassements de concentration en E. coli en été.

Est-il possible d'en préciser la fréquence et l'intensité ?

A la **page 44**, il est indiqué que « les normes de rejets proposées pour la future station des Salettes permettent, malgré la forte augmentation de la capacité, de ne pas augmenter les flux restitués dans le canal de la Haute Perche ». Il serait intéressant de préciser les moyens prévus pour réduire de 40 % les concentrations.

**Page 63**, il serait judicieux de présenter des résultats d'analyses à la plage du Château située à l'intérieur du port de Pornic.

**Page 68**, les conséquences de l'apport du rejet dans un milieu dégradé ne sont pas étudiées. Il ne semble pas envisagé de reconquérir la qualité du canal de la Haute Perche. Il serait bon de préciser s'il est prévu d'améliorer la qualité bactérienne des rejets n° R6920, R6925, R6926.

A la **page 67**, il est signalé une contamination en cuivre attribuée aux activités portuaires et agricoles.

Il serait souhaitable de préciser les compartiments touchés et les concentrations relevées en cuivre sachant qu'il est possible que les molécules puissent se fixer et s'accumuler dans les sédiments portuaires.

Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

Laboratoire côtier Environnement littoral  
et Ressources aquacoles  
Morbihan – Pays de Loire  
(LER/MPL)

12, rue des Résistants  
B.P. 86  
56470 La Trinité-sur-Mer  
France

téléphone 33 (0)2 97 30 19 19  
télécopie 33 (0)2 97 30 19 00

et

Rue de l'Île d'Yeu  
BP 21105  
44311 Nantes cédex 3  
France

téléphone 33 (0)2 40 37 41 51  
télécopie 33 (0)2 40 37 42 41

Siège social  
155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 731 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96

<http://www.ifremer.fr>

## b) rapport d'étude courantologique

On peut regretter que le rapport courantologique ne fasse pas état de la validation du modèle.

Il conviendrait de justifier les valeurs de T90 retenues dans l'étude

A la **page 8**, la concentration du rejet dans la canal de la Haute Perche est de 1 000 E. coli/100 ml alors que les deux rejets par émissaires ont une concentration de 100 000 E. coli/100ml. Il serait utile d'expliquer les raisons d'une telle différence. Par ailleurs, il aurait été intéressant de mettre la même concentration pour les trois scenarii.

A la **page 10**, « il est à noter ici qu'en situation de fort vent de secteur Sud à Ouest, les panaches auront tendance à se rabattre à la côte » et « On peut constater aussi qu'un éloignement plus important du point de rejet par rapport à la côte implique un risque de contamination du gisement naturel d'huîtres au milieu de la baie et de la zone conchylicole de la Bernerie-en-Retz ».

Il serait judicieux de faire des simulations afin de vérifier ces hypothèses.

Il est toujours intéressant de tester différentes situations de vent car celui-ci influence considérablement le déplacement des masses d'eau.

## c) annexe volet sanitaire

Il est précisé que le risque viral et parasitaire est difficile à évaluer ; et ce d'autant plus que la durée de vie des virus est supérieure à celle des germes tests. Le traitement UV qui est choisi comme système de désinfection du rejet de la station n'est pas obligatoirement efficace sur certaines formes d'agents pathogènes tels que les spores qui peuvent se déposer dans les vases portuaires.

Dans l'annexe 11 du rapport, on voit que la zone conchylicole située au sud-est de la baie de Bourneuf (44-15) est classée A pour les mollusques fouisseurs. L'étude de modélisation montre qu'elle ne devrait pas être impactée par les rejets de la station d'épuration. Il n'en est pas de même pour les zones de pêche récréative situées sur le littoral de la commune de Pornic.

De plus, dans l'anse aux lapins et à l'embouchure du canal de la Haute Perche, des activités nautiques (baignade, port de plaisance, kayak) sont présentes.

Nous recommandons la mise en place de panneaux signalant un risque microbiologique pour la pratique de ces activités dans ces zones.

A la **page 14**, il est étudié l'impact d'un cas d'hépatite A sur un gisement de coquillages. Le tableau démontre que l'impact est inversement proportionnel au débit du rejet et donc au nombre d'habitants reliés à la station. Ne doit on pas, au contraire, considérer que le risque de contamination des zones impactées est proportionnel au nombre d'habitants ?

Les conséquences d'un mauvais fonctionnement du système de désinfection ne sont pas évoquées, sachant que le système retenu (U. V.) est très sensible à la charge des eaux en particules. Ce point est un élément déterminant pour le choix de la filière de traitement.

d) conclusions

**L'Ifremer émet un avis favorable au projet d'extension de la station d'épuration urbaine de Pornic et demande que des réponses soient apportées aux différentes questions posées dans ce courrier**

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Directeur du Centre,  
Luçay HAN-CHING



Copie : LER/HPL/TM